

S'etend aussi depuis le terrain de Paraita jusqu'à celle de Paraita encore sur environ vingt ans de largeur. Mofai a-Ofuraino est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Mofai a-Ofuraino

70. Heui. S'etend depuis le terrain de Loacere jusqu'à celle de Paraita, sur environ quarante cinq brasses. Il s'etend aussi depuis le terrain de Paraita jus qu'à celle d'Ofuraino sur environ vingt brasses de largeur. Paui a-Elatie est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Paui a-Elatie.

71. Orui. S'etend depuis Paarara jusqu'à Orui, sur environ Cent brasses. Il s'etend aussi depuis la grande route jus qu'à la case, sur environ quarante brasses. Venachuatua a-Paraita est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Venachuatua a-Paraita.

72. Oaupha. S'etend depuis le terrain d'Ofuraino jus qu'à le terrain d'Utupre, sur environ Cent brasses. Il s'etend aussi depuis la grande route jus qu'à Vaichivana, sur environ quatre vingt brasses. Venachuatua a-Paraita est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Venachuatua a-Paraita.

73. Rohutu. S'etend depuis le terrain d'Asaitata a-Cava jus qu'à celle de Paraita, sur environ quarante brasses de largeur. Il s'etend aussi depuis la grande route jus qu'au terrain de Paraita sur environ cinquante brasses. Imthia a-Utupre est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Imthia a-Utupre.

74. Laro oues. S'etend depuis le terrain de Paraita jus qu'à celle de Paraita encore, sur environ Cent quinze brasses. Il s'etend aussi depuis la grande route jus qu'à Uhamo.